
SOUS LA DIRECTION DE
Mohamed Elloumi

Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée



Au milieu des années 1990, la mondialisation était perçue comme un processus puissant de réduction des barrières douanières et des mesures de protection des économies nationales. Avec un rôle de plus en plus réduit, les États semblaient alors perdre la maîtrise de la régulation économique et sociale sur les territoires nationaux.

Les contributions à cet ouvrage s'accordent sur l'idée d'un retour en force de l'État : ce dernier n'a ni la même forme, ni le même rôle ; mais son retour s'est imposé à tous les niveaux de décision : régional, national et local. En Méditerranée, comme le mettent en évidence les auteurs, les États ont répondu au nouveau contexte international, par le redéploiement de leur mode d'intervention et par la mise en place de nouveaux cadres d'action pour les différents acteurs de la société rurale, favorisant, ici et là, l'émergence d'une société civile en milieu rural.

Ce livre est le résultat d'une recherche en réseau initiée par le Programme MOST de l'UNESCO et a fait l'objet d'une collaboration scientifique entre l'Institut national de la recherche agronomique de Tunisie (INRAT) et l'Institut de Recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC). Mobilisant des équipes dans quatorze pays méditerranéens, cette recherche a donné lieu à des enquêtes de terrain, un séminaire de lancement, un séminaire international de clôture et un Atelier « Jeunes Chercheurs ».

Mohamed ELLOUMI, chargé de recherche à l'INRAT et chercheur associé à l'IRMC, participe, à travers de multiples réseaux de recherche, à des travaux sur les politiques agricoles et le développement rural, avec une attention particulière aux stratégies des acteurs.

Collection dirigée par Jean Copans



ISBN : 2-84586-324-1

Ouvrage issu du programme MOST-UNESCO / IRMC / INRAT

KARTHALA sur Internet : <http://www.karthala.com>
 Paiement sécurisé

Maquette et mise en page : Besma OURAIED (IRMC)

Couverture : Vue d'Hussein-Dey. Aquarelle de Louis Randavel.

© Éditions KARTHALA et IRMC, 2002
 ISBN : 2-84586-324-1

SOUS LA DIRECTION DE
Mohamed Elloumi

Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée

États, société civile et stratégies des acteurs

IRMC
20, rue Mohamed Ali Tahar
1002 Tunis

KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 Paris

CHAPITRE TROIS

Redéploiement des systèmes productifs et des filières

Felisa CEÑA, Dionisio ORTIZ, Eladio ARNALTE et Vicente ESTRUCH

Nouvelles politiques agricoles et mondialisation : les stratégies des agriculteurs espagnols..... 247

Mohamed Béchir SAY, Mohamed HAMMAMI, Mohamed ELLOUMI
Le secteur oléicole tunisien face à la libéralisation de la collecte et de l'exportation..... 261

Gjin BIBA

Systèmes d'activités, restructuration de l'agriculture et trajectoires d'évolution post-collectiviste de différents types des ménages paysans en Albanie..... 277

Abdelmajid DJENANE

Désengagement de l'État et économie locale : le cas de l'agriculture de montagne de la *wilaya* de Bejaïa.....299

Orlando RODRIGUES.

La restructuration rurale et la flexibilité du système foncier.....311

CHAPITRE QUATRE

Repositionnement des acteurs sociaux

Mohamed Hassen ABDEL AAL.

Les conditions du « renforcement » et de la réactivation des organisations communautaires en milieu rural..... 325

Mohamed TARAWNEH

La mondialisation et la société rurale jordanienne..... 339

Mohamed MAHDI et Mohammed AMAR.

Les coopératives agricoles au Maroc entre la volonté politique et les réalités paysannes..... 367

Ridha BOUKRAA.

Gestion étatique et gestion associative de l'eau potable en milieu rural. Analyse de l'expérience tunisienne..... 399

Frej CHEMAK et Mohamed ELLOUMI

Les coopératives de services agricoles et la dynamique de la filière « lait » en Tunisie : le cas de la région de Mahdia..... 407

Abdellah CHERIF et Mohamed CHERIF

Formation d'un bassin laitier proche de Tunis : la basse vallée de la Medjerda. Nouveaux enjeux sectoriels et stratégies d'acteurs..... 429

La restructuration rurale et la flexibilité du système foncier

Orlando Rodrigues

Instituto Politécnico de Bragança – Portugal

Texte publié à:

Rodrigues, O. (2002). "La restructuration rurale et la flexibilité du système foncier" in M. Elloumi Orga. Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée. Paris: IRMC – KARTHALA. Pp 311-321

En partant du thème central de ce Séminaire, "Mondialisation et société civile en Méditerranée", l'objectif de notre contribution est celui de montrer de quelle façon, dans des régions marginales, les systèmes fonciers permettent et modèlent les processus de restructuration rural et l'établissement de nouveaux équilibres dans le système social et d'utilisation du territoire.

L'ouverture des marchés et le progrès technique, ont mi-bien en évidence les faiblesses de certaines régions qui leur empêchent d'obtenir des gains de productivité semblables à ceux que d'autres régions ont connu et, donc, d'accompagner la chute des prix. C'est ce constat qui alimente le discours, plus ou moins catastrophique, sur la crise de l'agriculture et du rural marginal. Ce discours n'est pas, d'ailleurs, nouveau et découle directement des théories en place. En effet, si on considère la terre comme étant uniquement un facteur de production agricole, on est amené à considérer qu'il ne peut y avoir que deux évolutions possibles : ou bien la culture extensive se développe de façon à ce que la productivité du travail puisse augmenter jusqu'à des niveaux acceptables ou bien ces régions ne peuvent évoluer que vers la déprise et la désertification. Par exemple aux années 60 Gervais prévoyait que "l'avenir de ces zones ne peut d'ores et déjà être pensé en terme de production agricole intensive. Ceci n'exclut pas qu'on y voit persister des formes d'agriculture artisanale consacrée à la satisfaction de certains besoins gastronomiques. Pour le reste, ces régions nous semblent vouées avant tout à la forêt et à toutes les formes de tourisme de plein air". (Gervais, 1963, p.18)

A partir de ces analyses on espérerait un collapsus des économies agricoles familiales avec la généralisation de la friche, de la forêt ou alors que la terre serait libérée et que la propriété et la culture extensives du type capitaliste se développent.

Pourtant, cette évolution ne s'est pas vérifiée, la petite propriété de la terre se maintient et, même dans des zones marginales, l'*attachement à la terre* (désignation fréquemment employée faute d'une meilleure compréhension du phénomène) continue à manifester un caractère de stabilité,¹ ce qui se traduit par un *blocage foncier*, qu'a souvent été identifié comme le principal obstacle à la revitalisation de la production agricole.²

La friche ne s'est non plus généralisée, comme on l'a pu constater dans une étude au Nordeste du Portugal sur l'évolution de l'usage de la terre à partir de la photographie aérienne. Les transformations de l'usage de la terre sont évidentes, mais difficilement peuvent être prises comme des indicateurs de déprise du territoire. En effet, tout au long des six moments dans le temps que nous avons étudié (1947, 58, 68, 80, 90 et 99), sont visibles des changements profonds, mais ils montrent surtout un cycle qui se ferme de 1947 jusqu'à 99 : la superficie agricole utilisée revient à peu près au même niveau pour les deux moments. Pourtant les modes d'utilisation sont tout à fait différents: beaucoup moins intensifs en main-d'œuvre en 99 qu'en 47. Les transformations les plus importantes qui on a constaté sont les suivantes:

- dans la période de 47 à 58 l'usage agricole du territoire atteint le maximum. Les cultures céréalières occupent tous les terrains possibles même ceux avec une forte pente. Les surfaces en céréale s'accroissent de 47 à 58. C'est une période qui correspond au maximum de pression démographique.
- de 68 jusqu'à 80 c'est la période de boisement des communaux. Une partie significative du territoire passe à la forêt par l'action de l'Etat, avec des conséquences sociales très marquées. Simultanément, quelques superficies plus pentues sont laissées en maquis ou transférées à des usages forestiers.
- de 80 à 99 une bonne partie des superficies céréalières sont remplacées par des cultures permanentes (surtout le châtaignier). Dans la dernière décennie, la plupart de la superficie communale boisée a été perdue en conséquence des incendies. La superficie de maquis revient ainsi presque au même niveau de 47.

¹ - Des situations semblables, sont fréquemment référées dans des zones de montagne. Cfr. p.e. Kayser, 1977

² Cfr. p.e. M.A.P., G.P., 1977 : "Beaucoup des facteurs qu'expliquent la persistance de la longue crise de l'agriculture portugaise, sont identifiés à travers l'analyse de la structure productive. L'immobilisme de celle-ci, se reflète dans la stagnation du secteur."

Par rapport aux autres usages de la terre la stabilité est la note dominante. Les bosquets de chêne vert se maintiennent pratiquement sans altérations et les prés permanents n'ont pas, non plus, expérimenté des changements significatifs.

D'autre part, en regardant les systèmes de production mis en place, on peut observer une nette tendance pour l'extensification de certaines productions, surtout ceux qui concernent le bétail.

Comment peut-on donc expliquer, dans le cadre d'une région marginale, cette apparente contradiction entre:

- la non-généralisation de la friche ou de la forêt et
- le maintien d'une structure de petite propriété foncière

La terre constitue, comme on le sait bien, un élément central dans le processus de production agricole. A par de cela, en étant limitée et non reproductible, la terre prend un caractère de rareté, selon un point de vue économique, ce que lui permet de générer une rente.

Nous croyons que ce double caractère de la terre : rareté et capacité de générer une rente ; peut expliquer beaucoup des mécanismes d'établissement des nouveaux équilibres que découlent des transformations en cours, même dans les situations de prépondérance de l'agriculture familiale. Nous sommes ainsi amenés à faire une relecture de la théorie classique de la rente foncière. En effet, ce cadre théorique nous permet de réfléchir, soit sur les mécanismes de formation de la valeur, soit sur les fonctions de la valeur en tant que stock et non pas seulement en tant que flux.

Le caractère patrimonial de la terre: la terre en tant que stock de capital

Marx, en théorisant sur la *valeur travail*, conclut que la terre n'a un prix que parce qu'elle permet d'accaparer une rente, puisque "la terre n'est pas un produit du travail et n'a donc pas de valeur" (Marx, Le Capital, L.3, T.3, p.15). Ceci étant garanti par la "superstructure" juridique.

Marx n'a cependant attribué de l'importance à la terre en tant que stock de capital, car l'accumulation de capital ne l'intéressait que comme rapport social de production.

Or c'est cette fonction de stock de capital que renvoie la terre à la catégorie de patrimoine, c'est à dire au champ de l'épargne des familles, du placement d'actifs, aussi bien qu'à celui du symbolique et de la structuration sociale.

Bien sûr que la fonction patrimoniale de la terre ne peut être accomplie que lorsque celle-ci est mise en production comme réfère Marx ou qu'elle est utile comme préfèrent les néoclassiques. Pourtant, l'utilité de la terre ou les productions qu'elle permet d'obtenir, ne relèvent que du domaine de l'agriculture. D'autres fonctions productives existent ou sont en train d'apparaître, dont les processus de production s'écartent largement de celui de la production agricole.

D'autre côté, les déterminants de l'appropriation de la terre doivent être analysés hors le processus de production agricole, encore qu'en tenant compte.

En effet, l'héritage de structures patrimoniales foncières autrefois dominantes continue à avoir localement des effets économiques et sociaux bien plus évidents que ce qui laissera supposer son importance macro-économique (Newby, 1986). Quelques auteurs parlent même de l'émergence d'une tendance "neo-patrimonialiste" (Hespanha, 1992: 118-119) par la suite de la crise de l'Etat providence et de la manque de sécurité de l'emploi à partir de la moitié des années 70.

En effet, la position centrale de la propriété de la terre dans la structuration de la hiérarchie des sociétés rurales pré-modernes est bien connue. Les droits de monopole que la terre permettait sur une ressource centrale dans le processus d'accumulation agricole, structuraient la configuration des classes sociales dans ces sociétés et assuraient leur reproduction par le biais de processus complexes de succession et de transmission du patrimoine (O'Neill, 1984). Cependant, après la fin de la deuxième Guerre Mondiale, l'Etat Providence remplaçait partiellement le marché et le patrimoine dans les fonctions de sécurité et réserve pour des phases inactives du cycle de vie, les systèmes de sécurité sociale se montrant plus efficaces que la propriété dans ces fonctions. Plus récemment, la crise des années 70 introduit une tendance, qui s'accroît surtout dans les dernières années avec la crise annoncée du système de sécurité sociale, caractérisée par le questionnement du modèle de l'Etat Providence (de toute façon encore avec un réduit développement dans la formation sociale portugaise) et par la croissante démission de l'Etat dans les processus de régulation du travail. La conjugaison de ces deux facteurs - crise de la sécurité sociale et manque de sécurité de l'emploi - seraient responsables par la reprise de l'argument des fonctions providentielles de la propriété et par un retour à l'idéologie d'un individualisme possessif (Hespanha, 1992).

La propriété de la terre, au-delà de son rôle central dans le processus de production agricole et de sa dimension symbolique, accomplit donc des fonctions

patrimoniales de réserve d'actifs. Cet aspect est d'ailleurs responsable pour la nature conflictuel de la terre: en constituant un moyen de production centrale dans le processus d'accumulation et simultanément un patrimoine qu'on prétend valorisé pour assurer des fonctions de reproduction, le prix de la terre et la valeur de la rente se définissent à partir du bilan de ce conflit de fonctions. On verra par la suite que ces deux valeurs (prix de la terre et la valeur de la rente) peuvent se dissocier, car la rente peut être appropriée simultanément par les deux acteurs : propriétaire et exploitant.

Cette nature conflictuelle de la terre ne signifie d'ailleurs qu'il y existe séparation de classes ou d'acteurs sociaux. Tous les deux natures d'intérêts (patrimoniaux et productifs) peuvent coexister dans le même acteur, soit simultanément soit en différentes proportions selon le cycle de vie.

La terre prend donc une grande diversité de fonctions selon les modes d'insertion des individus et des familles dans la société globale lesquels sont, à leur tour, dans une bonne partie déterminés par leur différente position face au patrimoine foncier. Ces fonctions s'étendent dès le domaine économique (rente foncière, fonctions reproductives basiques: production de biens pour l'autoconsommation, résidence; obtention de revenus sur le marché, placement d'actifs) jusqu'au domaine du symbolique et de la structuration des pouvoirs.

Il faut, d'autre part, tenir compte de l'importance des nouvelles fonctions de la terre, encore que marginales pour le moment, dans lesquelles l'accès à la propriété de la terre est surtout déterminé par des motivations de caractère social et culturel. C'est le cas de la recherche des aménités et des valeurs environnementales du rural par des "neo-ruraux" ou de la recherche de participation dans un espace de sociabilité, par exemple, par des retraités d'une vie active développé en milieu urbain.

La mise en valeur de la terre

Comme nous l'avons dit, la mise en valeur de la terre, n'est plus une question purement agricole. Beaucoup d'autres activités productives y sont maintenant mises en place³. On peut énumérer la chasse, le tourisme, le paysage, les activités liées à la fonction environnementale du territoire, parmi d'autres.

D'autre côté quelques-unes des nouvelles évolutions de la globalisation permettent l'émergence du local par rapport au global, du particulier par rapport au

standardisé (Reis et al., 1999). De cette manière le territoire se différencie et prend de la valeur en tant que support d'activités et de produits particuliers, uniques, en garantissant un sort de monopôle sur les productions locales.

En même temps s'établissent des institutions dans le sens de garantir une différenciation des produits locaux par sa qualité.

C'est en partant de ce constat que Mollard, Pecqueur & Lacroix (1998) établissent le modèle de « la rente territoriale de qualité », en ajoutant deux sortes de rentes différentielles à la théorie classique de la rente : la *rente territoriale* et la *rente de qualité*.

D'autre part, l'Etat prend un nouveau rôle régulateur que permet, par le biais des politiques agricoles et rurales, ou même par des politiques dans d'autres domaines, la captation d'une rente par la propriété foncière (Baptista et Lourenço, 2000). Par son caractère structurel et différencié selon les régions et les systèmes de production, les revenus provenant de cette redistribution de l'Etat doivent être intégrés dans le modèle en tant qu'une nouvelle forme de rente foncière : la *rente de régulation*.

L'appropriation de la rente foncière

Comment se fait dans ces nouvelles conditions l'appropriation de la rente foncière ? Les systèmes fonciers, rendus plus flexibles par le biais de mécanismes qu'on expliquera par la suite, permettent que la rente foncière soit appropriée à différents niveaux, sous diverses formes et par divers acteurs. En fonction des modes de reproduction des familles, de leur cycle de vie et de leur mode d'insertion dans la société globale, les familles peuvent privilégier de plus la fonction patrimoniale ou bien la fonction productive de la terre. Sont alors possibles diverses combinaisons de partage de la rente entre les deux acteurs qu'y interviennent (propriétaire et usager) sous diverses formes : monétaire, en nature ou en services.

Particulièrement, dans une situation de baisse du prix de la terre, comme est encore actuellement le cas en conséquence de la crise agricole et de la relative dégradation de sa valeur d'usage, comment s'accomplissent-elles les fonctions patrimoniales de la terre ?

La frustration des attentes de valorisation du patrimoine foncier, peut générer des comportements de refuge, lesquels se peuvent manifester par le biais de la

³ Même si pour certaines leur expression économique est encore faible, il faut tenir compte que les

rétribution foncière en cédant des droits d'usage sous des formes informelles, ou bien par des tentatives de sa mise en valeur. Dans ces conditions, la mise en valeur du patrimoine foncier, passe par le recours à des activités productives compatibles avec la disponibilité de la main-d'œuvre ou bien par la conjugaison de ces activités avec des instruments de politique de régulation sectorielle agricole de façon à maximiser les subventions reçues, c'est à dire par la captation de la rente de régulation. En effet, après la réforme de la PAC de 92, certaines mesures de politique comme les mesures agro-environnementales, permettent de bénéficier de subventions, même sans que pour cela soit nécessaire une mobilisation productive de la terre.

Le système foncier: les modes de médiation sociale de l'accès à l'usage de la terre

Traditionnellement, l'accès à l'usage de la terre est analysé en considérant deux possibilités: la propriété ou le fermage. Malgré l'importance historique d'autres formes d'exploitation (Caldas, 1988), l'attention scientifique qui leur est dédiée et, surtout, l'importance qui leur est octroyée dans la vaste législation sur le fermage, est très réduite, en étant systématiquement remises à la figure plus générale du fermage (Baptista, 1993).

La réalité semble pourtant vouloir contredire ce schéma législatif. Nos données nous ont permis de constater une très basse proportion de terre exploitée en fermage et une proportion importante en bail informel.

Comment est-il donc résolu ce conflit, apparemment insoluble, entre, d'un côté, structures rigides de la propriété et intérêts fonciers et, de l'autre, chute des prix agricoles, crise de l'agriculture et incapacité de celle-ci pour supporter de rentes élevées dans des régions marginales? En effet, dans les conditions actuelles, le processus d'accumulation agricole ne pourra être viable qu'avec une productivité du travail assez haute. Dans des régions marginales, ceci passe par une utilisation extensive, et à bas coûts, de la terre.

Comment résoudre donc ce conflit? Pour essayer une réponse, il nous semble opportun d'introduire dans l'analyse une vision alternative à la vision traditionnelle "faire-valoir direct/fermage". Pour cela, en nous basant sur Whatmore et al. (1990), nous considérons la propriété de la terre comme un rapport social de régulation des relations

décisions d'achat ou de vente, aussi bien que le prix, sont prises en escomptant des perspectives futures.

entre les individus et l'objet d'appropriation - la terre. En ce sens, on prend la notion de propriété comme un ensemble de droits sur la terre assurés par un entourage social et juridique déterminé. Ces droits peuvent être subdivisés en trois grandes catégories: droits d'usage, droits d'occupation et droits de possession.

Les premiers accordent le droit d'exploitation de la valeur d'usage de la terre. Les droits d'occupation assurent la possibilité d'occuper la terre pendant une période déterminée en excluant des autres. Enfin, les droits de propriété accordent le droit d'acheter, vendre ou de transférer la terre ou des éléments de celle-ci. Ils excluent les autres d'utiliser ou d'occuper la terre sans le paiement d'une rente ou d'une rente capitalisée le prix de la propriété de la terre.

La configuration spécifique de ces droits est historique et culturellement déterminée et en rapport avec les formes particulières comme la terre participe dans le processus de production. Ainsi, dans des différents moments du temps, on peut observer dans une communauté rurale déterminée des diverses combinaisons de ces droits différenciés dans l'espace selon l'insertion des activités productives dans le territoire. Quelques terres, stratégiques dans le processus de production agricole, ont été objet d'appropriation individuelle. Cependant, d'autres usages, dispensaient le droit d'occupation pour une longue période de temps, en étant, dans quelques cas, la régulation de leur usage faite localement par un tirage au sort annuel (Brandão, 1994). Des grandes extensions de communaux ont été maintenues sur cette forme d'exploitation pendant long temps.

L'institution juridique de la propriété privée a cristallisé tous ces droits dans une seule forme. Cependant, l'analyse en termes d'un ensemble de droits peut aider à comprendre les différentes formes d'accès à l'usage de la terre et, ainsi, à expliquer les voies de résolution du conflit de base entre intérêts foncières et intérêts productifs, qu'on a exposé antérieurement.

Dans la figure suivante on présente schématiquement une classification des formes d'exploitation de la terre que se vérifient dans la région, par rapport aux droits que celles-ci impliquent. Les cases en plus claire signifient un accès partiel au droit en cause.

Figura 1 : Droits de propriété et formes d'exploitation de la terre

Faire-valoir Droits	Direct	Propriété familiale	Fermage formel	Métayage	Fermage précaire	Cessions informelles
Propriété						
Occupation						
Plein-utilisati.						
Utili. partielle						

← Intérêts productifs
Intérêts patrimoniaux →

Nos données nous permettent de conclure que les deux dernières formes d'accès à l'usage de la terre présentent une grande expression et une tendance à s'accroître. La cession informelle est la forme privilégiée d'arrangements intra-familiales. Quand il n'y a qu'un des frères qui prend l'exploitation, les autres héritiers laissent fréquemment leurs quotas sur cette forme. Mais, si bien la cession informelle comme le fermage précaire, sont fréquemment utilisés dans des accords extra-familiaux.

On peut ainsi conclure que le conflit entre intérêts patrimoniaux et intérêts d'accumulation agricole est résolu par le biais d'arrangements informels et flexibles de cession de droits d'usage de la terre. Ces solutions impliquent nécessairement des transformations soit de la forme comme les processus productifs se développent, soit des modes de valorisation du patrimoine foncier. Pour les agriculteurs est ainsi possible de disposer de terre à des coûts réduits et, de cette façon, de pratiquer une agriculture extensive. Bien sûr qu'une base foncière plus stable est nécessaire, laquelle passe normalement par l'accès à la pleine propriété. Pour les propriétaires, plus intéressés dans la valorisation de leur patrimoine, l'impossibilité de le faire exclusivement par la rente foncière, les force à chercher d'autres voies: le transfert pour des formes d'exploitation compatibles avec les disponibilités de main-d'œuvre, la cession informelle qui permette quand même l'obtention de quelques revenus (même si sont en nature) et la captation de subventions agricoles.

Le système d'utilisation du territoire: des nouveaux équilibres qui s'établissent

Comme point de départ d'une analyse d'ensemble, on peut affirmer que la question de la terre est loin de s'épuiser dans la question agricole et dans la crise de l'agriculture. D'une part l'agriculture n'est pas la seule activité à utiliser le territoire. Un ensemble d'autres activités s'insèrent dans le territoire en l'utilisant de formes diverses

et, parfois, de forme compétitive et conflictuelle par rapport à l'agriculture. D'autre part, les intérêts sur la terre, et les fonctions que celle-ci prend dans la reproduction des familles, sont diversifiées et en rapport avec la forme comme les familles s'articulent avec la société globale.

De cette façon, la question de la terre se dissocie nettement de la question agricole (Baptista, 1994). Les intérêts au tour de la terre relèvent de sphères que non exclusivement celle de la production agricole.

Les structures "rigides" de la propriété foncière démontrent, finalement, une surprenante flexibilité et capacité de servir simultanément des intérêts de base patrimoniale et productive, apparemment inconciliables par rapport à la crise de l'agriculture. Les mécanismes mis en place viabilisent en même temps le processus d'accumulation agricole et la captation de rentes ou de revenus fonciers ou, tout simplement, la conservation du patrimoine.

Ces mécanismes sont, eux-mêmes, responsables par des changements dans l'utilisation du territoire: le boisement de terres marginales et l'expansion des cultures permanentes constituent un réflexe direct de ces processus.

Les mécanismes de régulation, quoique déterminants, ont des expressions complexes dans la dynamique de l'utilisation du territoire, lesquels ne se traduisent pas directement dans leurs objectifs sectoriels. Par exemple, certaines politiques dont l'objectif est de favoriser le processus de production agricole ou l'environnement, viennent à servir des intérêts de base patrimoniale foncière. Par contre, le processus d'accumulation agricole, est favorisé ou même viabilisé, par des mécanismes de régulation dont l'origine est extérieure au secteur, notamment la politique sociale et la politique d'emploi industriel.

En finissant avec la question initiale: quelle dimension prend la déprise agricole et la progression des friches, nos données nous permettent d'affirmer que l'abandon de terres, s'il existe, il est franchement marginal. Ce qui se passe actuellement dans l'espace rural est, surtout, une dynamique de changement induite par la conjugaison des transformations dans les diverses composantes du système d'utilisation du territoire:

- activités utilisatrices du territoire: quelques-unes des utilisations traditionnelles ont subi des transformations technologiques, d'autres nouvelles ont surgi;
- utilisateurs du territoire: les familles avec des intérêts ruraux s'insèrent dans la société globale de plusieurs façons, en étant règle presque générale, la perte de poids relatif de l'agriculture dans la formation de leur revenu. Malgré ceci, la terre et

l'espace rural continue à accomplir des fonctions décisives, encore que variables selon la position sociale et les modes de vie;

- accès à l'usage de la terre: les mécanismes de médiation sociale de l'accès à l'usage de la terre se sont transformés; ce sont développées des nouvelles formes d'ajustement d'intérêts divergents comme sont ceux de l'accumulation par des activités productives, et les patrimoniaux;
- régulation: les mécanismes de régulation sociale, avec un impact direct ou indirect dans l'utilisation du territoire, sont de nature diverse, avec une origine dans plusieurs secteurs et avec des effets qui ne sont pas toujours les attendus.

De la conjugaison de ces plusieurs changements résulte une transformation de la dynamique de l'utilisation de l'espace rural, qui passe par la transformation de la façon dont l'agriculture utilise le territoire et par des nouvelles activités.

On peut ainsi conclure que la thèse de la déprise agricole est construite surtout à partir d'analyses sectorielles sur la crise de l'agriculture et moins à partir de l'observation directe du territoire. Plutôt que d'un territoire en friche, il s'agit d'un territoire à la recherche de nouveaux équilibres.

Referências Bibliográficas

- Baptista, Fernando Oliveira (1993), *A Política Agrária do Estado Novo*. Porto: Afrontamento.
- Baptista, Fernando Oliveira (1994), «A agricultura e a questão da terra - do Estado Novo à Comunidade Europeia». *Análise Social*, XXIX, 128: 907-921.
- Baptista, Fernando Oliveira e Lourenço, Fernando (2000), «L'Espace et le Rural». *Séminaire MOST/UNESCO-IRMC-INRAT Mondialisation et sociétés rurales dans les pays méditerranéens. Etats, Société civile et stratégies des acteurs* Hammamet: IRMC-INRAT .
- Brandão, Maria de Fátima (1994), *Terra, herança e família no Noroeste de Portugal*. Porto: Afrontamento.
- Caldas1, João Lemos de Castro (1988), *Parcerias agrícolas em Portugal no último meio século*. Lisboa: Instituto Superior de Agronomia. [Tese de doutoramento].(mimeografado).
- Gervais, e Servolin, Claude (1963), «Réflexions sur l'évolution de l'agriculture dans les pays développés». *Cahiers de l'ISEA*, 143:

- Hespanha, Pedro (1992), «Para uma Teoria Sociológica da Propriedade Fundiária». *Revista Crítica de Ciências Sociais*, 34: 115 - 129.
- Kayser, Bernard (1977), «Patrimoine et gestion de l'espace rural: l'exemple de l'Espinouse». *Études Rurales*, 65: 77-91.
- Marx, K. (1974), *Le Capital*. Paris: Editions sociales. Tome III, [1867]. [Livro terceiro].
- Ministério da Agricultura e Pescas, Gabinete de Planeamento (1977), *Plano 1971-80, Diagnóstico da situação e estratégias de desenvolvimento do sector: Agricultura, Silvicultura e Pecuária*. Lisboa:
- Mollard, Amédée; Pecqueur, B. e Lacroix, Ay. (1998), «A Meeting Between Quality and Territorialism. The rent theory reviewed in the context of territorial development». *Ecological Economics and Development. Second International Conference of the European Society for Ecological Economics*. Switzerland: University of Geneva.
- Newby, H. (1986), «Locality and Rurality: the restructuring of rural social relations». *Regional Studies*, 20: 209-26.
- O'Neill, Brian Juan (1984), *Proprietários, Lavradores e Jornaleiras*. Lisboa: Publicações Dom Quixote.
- Reis, José; Tolda, João e Coelho, Lina (1999), «A diferenciação das economias: visões dos últimos 20 anos». *Revista Crítica de Ciências Sociais*, 52/53: 119-139.
- Whatmore, Sarah; Munton, Richard e Marsden, Terry (1990), «The Rural Restructuring Process: Emerging Divisions of Agricultural Property Rights». *Regional Studies*, 24, 3: 235-245.